



COMMUNE DE HEIDWILLER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HEIDWILLER
DE LA SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

Sous la présidence de Monsieur Gilles FREMIOT, Maire de Heidwiller

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h00.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

M. le Maire : FREMIOT Gilles.

MMES et MM. les Conseillers municipaux :

CORNEVIN Arnaud, FEDER Anne, HARNIST Alexandre, KLEIN Philippe, LEY Marie-Adrienne, MATHIAS Catherine (arrivée au point n° 3), MUTZ Eva, NICKLER Nathalie, OLLIVIER Céline, STEINER Marc et TELLIER Chantal.

Absents excusés : MM. Mathieu GILCK, Frédéric MEYER, Michel MORISSEAU

Absent non excusé : ∕

A donné procuration : M. Frédéric MEYER a donné procuration à M. Arnaud CORNEVIN

Monsieur Philippe KLEIN a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-verbal de la réunion du 18 juillet 2016
2. Urbanisme : déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au D.P.U. (parcelles n° 201/56, n°54 et n° 55, Section 3)
3. Urbanisme : déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au D.P.U. (parcelles n° 41 A et n° 41 B, Section 4)
4. Décision modificative n°1
5. Approbation de la modification des statuts de la CCSI
6. Groupement de commande pour les travaux de curage des tabourets siphons
7. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Heimsbrunn et Environs – Exercice 2015
8. Présentation du projet de l'extension du cimetière et de l'accessibilité (aménagement du parvis de l'Eglise)
9. Aménagement des étages de l'école : informations
10. Réunion publique et opération bistrot
11. Divers

Paraphe du Maire

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 juillet 2016

Le procès-verbal de la réunion du 18 juillet 2016, expédié à tous les membres, n'appelle aucune observation. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

POINT 2 – Urbanisme : déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au D.P.U. (parcelles n° 201/56, n° 54 et n° 55, Section 3)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée :

- Une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.

Il s'agit de la vente d'un immeuble bâti sur terrain propre – parcelles cadastrées Section 3 n° 201/56, n°54 et n° 55 d'une superficie totale de 25,53 ares, situé au 70 rue de Dannemarie à Heidwiller – dont les propriétaires sont :

- o Madame SCHAGENÉ, née MURA Marie Thérèse – usufruitière – placée en maison de retraite à ALTKIRCH (68130), 23 rue du 3^{ème} Zouaves ;
- o Monsieur André SCHAGENÉ, demeurant au 4, rue des Primevères à EGLINGEN (68720) ;
- o Monsieur Daniel SCHAGENÉ et son épouse Madame Patricia Marie-Josée RUNSER, demeurant au 13, rue des Landes à MUESPACH-LE-HAUT (68640) ;
- o Monsieur Christian Gérard SCHAGENÉ et son épouse Madame Yolande HIPPE, demeurant au 70, rue de Dannemarie à HEIDWILLER (68720).

Les acquéreurs sont Monsieur et Madame Sébastien Noël Charles COSTE, domiciliés à MULHOUSE (68200) au 5, rue Pierre Loti.

Le prix de la cession a été fixé à 243 000,00 € (deux cent quarante-trois mille euros), dont 4 950,00 € de mobilier inclus, à quoi s'ajoute la commission de 7 000,00 € TTC, à la charge des acquéreurs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « contre », 0 voix « pour » la préemption et 1 abstention

DÉCIDE

- De ne pas user de son droit de préemption.

POINT 3 – Urbanisme : déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au D.P.U. (parcelles n° 41 A et n° 41 B, Section 4)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée :

- Une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.

Il s'agit de la vente d'un immeuble bâti sur terrain propre – parcelles cadastrées Section 4 n° 41 (A) et n° 41 (B) d'une superficie totale de 27,67 ares, situé au 21 rue d'Illfurth à Heidwiller – dont le propriétaire est :

- o Madame Irène PERRIN, demeurant au 25, rue Joffre – EHPAD Le Castel Blanc à MASEVAUX (68290)

Les acquéreurs sont Monsieur Julien RIVARD-HILLER et Madame Géraldine REICHLIN, domiciliés à ASPACH (68130) au 52, rue de Thann.

Le prix de la cession a été fixé à 225 000,00 € (deux cent vingt-cinq mille euros), dont 5 130,00 € de mobilier inclus, à quoi s'ajoutent la commission d'agence de 11 500,00 € TTC et les frais de notaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents**DÉCIDE**

- De ne pas user de son droit de préemption.

POINT 4 – Décision modificative n° 1

Monsieur le Maire étant professionnellement concerné par le marché de l'optimisation de l'éclairage public, cède la parole à Madame Chantal TELLIER et quitte la salle.

Elle fait savoir que dans le cadre de l'optimisation de l'éclairage public, un avenant n° 2 a été passé avec SPIE Est pour un montant de 8 127,24 € HT, soit 9824,69 € TTC.

Trois points lumineux ont été rajoutés rue d'Aspach (n°12), rue des Prés et rue Bellevue.

Des frais d'honoraires de maîtrise d'œuvre viennent se rajouter proportionnellement aux travaux, pour un montant de 676,16 € HT soit 811,39 € TTC.

Par ailleurs, Monsieur LEBEL de LMS Ingénierie a établi un devis pour la réalisation de deux Gobos « crèche » et « Saint-Nicolas » pour l'illumination de l'Eglise. Les prestations se montent à 384,00 € TTC.

Par convention du 22 juillet 2016, Madame la Ministre de l'Environnement de l'Energie et de la Mer a octroyé au PETR et à ses collectivités partenaires un concours financier au titre du programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV).

Conformément à l'article 4 de la convention, signée le 1^{er} août 2016, la commune de Heidwiller a sollicité le versement d'une avance de 8 240,- €, le 8 août 2016 pour l'économie d'énergie réalisée dans le cadre des travaux d'optimisation de l'éclairage public.

Paraphe du Maire

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser les virements et inscriptions de crédits ci-après :

Compte 1321, opération 23 : Subvention de l'Etat	+ 8 240,00 €
Compte 020 : Dépenses imprévues section investissement	- 2 860,00 €
Compte 2315, opération 23 : Optimisation de l'éclairage public (Travaux + Gobos)	+ 11 100,00 €

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents

- **DÉCIDE** de voter les crédits budgétaires comme suit :

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Article	Libellés	Montant	Article	Libellés	Montant
2315 op.23	Optimisation éclairage public	+ 11 100,00 €	1321 op.23	Subvention de l'Etat	+ 8 240,00 €
020	Dépenses imprévues	- 2 860,00 €			

POINT 5 – Approbation de la modification des statuts de la CCSI

Monsieur le Maire fait savoir que le Conseil de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth a décidé la modification de ses statuts, lors de sa séance du 1^{er} septembre dernier.

Afin que Monsieur le Président de la CCSI puisse saisir l'autorité préfectorale actant par arrêté cette modification statutaire, les conseillers municipaux des communes membres sont consultés et invités à se prononcer.

Monsieur le Maire présente la modification des statuts telle qu'elle a été décidée en Conseil communautaire.

Le Président de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth a rappelé que l'arrêté préfectoral du 15 juin dernier a prononcé la fusion des communautés de communes du secteur d'Illfurth, d'Altkirch d'Ill et Gersbach, du Jura Alsacien et de la Vallée de Hundsbach.

Cet arrêté ne fait que compiler les statuts actuels de chaque communauté. Cela ne permet pas d'avoir une vision très lisible des compétences de la future intercommunalité (rédactions différentes pour des compétences identiques, compétences dans des blocs différents...).

Pour y remédier, les communautés appelées à fusionner s'engageront conjointement dans une démarche de toilettage de leurs statuts respectifs afin de les rédiger de manière conforme à l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette initiative, en plus de la clarté des termes, permettra de placer les mêmes compétences dans les mêmes catégories (obligatoire, optionnelle ou facultative).

En outre, depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, un certain nombre de compétences, qui auparavant devaient figurer dans les statuts, relèvent dorénavant de l'intérêt communautaire, dont la définition est donnée par délibération du Conseil de Communauté.

Cette définition de l'intérêt communautaire sera prévue à l'occasion d'une prochaine réunion du Conseil communautaire.

Après avoir pris connaissance de la modification des statuts de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth, telle qu'elle a été approuvée par le Conseil communautaire et telle qu'elle apparaît en annexe de sa délibération en date du 1^{er} septembre 2016

Le Conseil municipal de Heidwiller, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes, telle que présentée par son Président.

AUTORISE le Président de la CCSI à demander au Préfet de prendre l'arrêté de modification des statuts correspondant.

POINT 6 – Groupement de commande pour les travaux de curage des tabourets siphons

Plusieurs communes de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth souhaitent réaliser le curage de leurs tabourets siphons. Il est proposé aux communes le souhaitant de constituer un groupement de commandes pour ces travaux. Le marché qui sera conclu prendra la forme de marché à bon de commande.

Une convention constitutive de groupement doit être établie. Elle fixe le cadre juridique nécessaire à la passation de ce marché. La commune de Spechbach est désignée comme coordonnateur.

A ce titre, celle-ci est chargée d'organiser l'ensemble de la procédure de choix du titulaire.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la constitution du groupement de commande proposé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante,
- **DÉSIGNE** la Commune de Spechbach comme coordonnateur.

POINT 7 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Heimsbrunn et Environs – Exercice 2015

En application du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire donne la parole à Mme Chantal TELLIER pour présenter à l'assemblée le rapport annuel établi par le S.I.A.E.P. de Heimsbrunn et Environs, sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable.

Le Conseil municipal prend acte du rapport de l'exercice 2015 qui lui a été soumis par le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Heimsbrunn et Environs.

Sans observation particulière.

Paraphe du Maire

POINT 8 – Présentation du projet de l'extension du cimetière et de l'accessibilité (aménagement du parvis de l'Eglise)

Monsieur Arnaud CORNEVIN intervient en remplacement de Monsieur Frédéric MEYER, conformément à la délégation temporaire qui lui a été confiée.

Il présente l'étude pour le réaménagement des espaces publics centraux, réalisée par l'agence LAP'S, faisant un diagnostic de l'état existant et une proposition d'aménagement.

L'agence LAP'S a été retenue par la commission voirie pour sa compétence en matière d'architecture paysagère.

L'aménagement du cœur du village (Place de la Mairie, école, église, cimetière) pourrait se faire en trois temps :

- Secteur cimetière : 158 192,00 €
- Secteur église : 96 074,00 €
- Secteur Rue du Château + plateau (sécurité école) : 559 429,00 €

Monsieur le Maire fait savoir que le lancement de l'opération est planifié et que la commission voirie travaillera prochainement sur le sujet, en vue de démarrer les travaux en 2017. Seuls les secteurs cimetière et église seront réalisés, sachant que des crédits ont été votés pour cette opération d'aménagement pour l'accessibilité et extension du cimetière.

POINT 9 – Aménagement des étages de l'école

Monsieur le Maire informe que le permis accordé à Mulhouse-Habitat pour l'aménagement des étages de l'école en logements a été transféré à la commune.

Elle assurera la maîtrise d'ouvrage et Mulhouse-Habitat sera assistant à la maîtrise d'œuvre.

Une convention a été signée avec l'Office Public de l'Habitat Mulhouse-Habitat et le dossier de consultation des entreprises va suivre.

POINT 10 – Réunion publique et opération Bistrot

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion publique aura lieu le vendredi 7 octobre 2016, entre 18h et 19h, dans la petite salle Rue de Dannemarie. Les principaux projets seront présentés et un temps pour les questions/réponses sera accordé.

L'opération bistrot suivra dans la grande salle polyvalente. Le repas du vendredi soir sera servi et organisé par l'U.C.S. et la commune proposera quiches, salades, Wurstsalat, le samedi.

POINT 10 – Divers**• PADD**

Les débats en conseils municipaux sur le PADD devront se réaliser entre le 14 octobre et le 8 novembre 2016.

➤ Prochaine réunion : le lundi 7 novembre 2016.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Paraphe du Maire

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la COMMUNE de HEIDWILLER
de la séance du 26 septembre 2016**

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-verbal de la réunion du 18 juillet 2016
2. Urbanisme : déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au D.P.U. (parcelles n° 201/56, n°54 et n° 55, Section 3)
3. Urbanisme : déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au D.P.U. (parcelles n° 41 A et n° 41 B, Section 4)
4. Décision modificative n°1
5. Approbation de la modification des statuts de la CCSI
6. Groupement de commande pour les travaux de curage des tabourets siphons
7. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Heimsbrunn et Environs – Exercice 2015
8. Présentation du projet de l'extension du cimetière et de l'accessibilité (aménagement du parvis de l'Eglise)
9. Aménagement des étages de l'école : informations
10. Réunion publique et opération bistrot
11. Divers

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>	<i>Procuration</i>
FREMIOT Gilles	Maire		
KLEIN Philippe	1 ^{er} Adjoint		
TELLIER Chantal	2 ^{ème} Adjoint		
MEYER Frédéric	3 ^{ème} Adjoint	Arnaud CORNEVIN	
STEINER Marc	4 ^{ème} Adjoint		

COMMUNE DE HEIDWILLER

PV du CM du 26 septembre 2016

Suite du
Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la COMMUNE de HEIDWILLER
de la séance du 26 septembre 2016

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>	<i>Procuration</i>
CORNEVIN Arnaud	Conseiller municipal		
FEDER Anne	Conseiller municipal		
GILCK Mathieu	Conseiller municipal	Absent et pas représenté	
HARNIST Alexandre	Conseiller municipal		
LEY Marie-Adrienne	Conseiller municipal		
MATHIAS Catherine	Conseiller municipal		
MORISSEAU Michel	Conseiller municipal	Absent et pas représenté	
MUTZ Eva	Conseiller municipal		
NICKLER Nathalie	Conseiller municipal		
OLLIVIER Céline	Conseiller municipal		

Paraphe du Maire